LIONS CLUB de GOUVIEUX la NONETTE.
DISTRICT 103 N – ZONE 62.

22ème Bourse du Jouet Ancien et de Collection.

Dimanche 17 janvier 2027.

CONVENTION

Entre le **LIONS CLUB** de Gouvieux la Nonette, Association loi 1901, déclarée à la Sous-préfecture de Senlis département de l'Oise, le 15-03-95 sous le N° 1286, représentée par son Président : **Monsieur Didier Navaux**. 60270 - Gouvieux.

Et **Monsieur**ET /OU**Madame** .....

(Ou) **Société**..... au capital de.....Immatriculé(e) au Registre de Commerce*

(Ou des métiers)de ..... N° .....

Représentée par **Mou Mme**..... né(e) le.....à .....

N° de la carte d'identité nationale ou du passeport**.....délivré le..... à.....

Adresse ou siège social : ....

Adresse Internetou@mail :.....@.....

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1- **Le LIONS CLUB de Gouvieux** organise le **dimanche 17 janvier 2027**au profit de ses œuvres, (plus particulièrement cette année le financement d'une action sociale locale)une exposition vente de jouets anciens ou de collections :

« La Bourse du Jouet Ancien et de collection »

-Les jouets présentés à la vente devront obligatoirement avoir au moins 20 ans d'âge ou être de collection.
-Cette exposition vente se tiendra à la Salle des Fêtes de Gouvieux, rue de la Mairie.
-La promotion de l'exposition est assurée par le Club : Presse écrite, affichage, circulaires, Mails, Réseaux sociaux,banderoles, radios …

2-**Déroulement de la journée :**

- L'exposition sera ouverte de 8h30 à 16h00,au public qui devra acquitter un droit d'entrée de 3 €uros.
- **Gratuité** pour les enfants de moins de 12 ans.
- De 7h30 à 8h30,**l'entrée sera réservée**aux acheteurs et collectionneurs professionnels **acquittant un droit d'entrée majoré, soit 20 €uros.**

3- **Le Club,**propose une utilisation de tablesà l'**exposant** qui en assumera la tenue sous sa propre responsabilité et ce jusque 16h00.**L'exposant s'engage à ne pas remballer ses marchandises avant 16h00.**

- Les tables longues de 1m60 à 1m80 sont réservées sur la base d'un « don » de 30€urosla table pour les deux premières, et 25 €urosles suivantes.

4- **L'exposant,**répondantà l'invitation du Club, participe à cette manifestation en réservant .....tables (avec un maximum de **4 tables).**Pour saparticipation il**fait** au Club :

- Un**don** de **30 €**uros pour **1**table, 60 **€**uros pour 2tables, 85**€**uros pour **3**tables, 110**€**uros pour **4** tables,
- *Soit montant de son don :..... €uros.*

-Il joint son règlement complet à la présente**pour que sa réservation soit prise en compte.**

Le nombre de personnes présentes sur le stand sera limité à 2.

Un pass sanitaire sera demandé à l'entrée, si nécessaire !

---/---JL D 2026.

5- L'exposant s'engage :

-A ce que les articles qu'il expose,soient sa propriété exclusive. (Traçabilité si nécessaire + liste objets exposés destinée àl'organisateur).
-A se conformer à la législation en vigueur, notamment à celle de l'obligation d'affichage des prix et, pour les particuliers, à celle réglementant la participation à des manifestations de ce type.
-A ce qu'aucune Arme (ou représentation) ne puisse être exposée ou vendue durant la manifestation.
-A être présent, stand installé, au plus tard à **08h00**- Les portes lui seront ouvertes dès**07h00**.
-A respecter le périmètre de sécurité incendie matérialisé devant la Salle de Fêtes par des barrières, à garer son véhicule sur le parking indiqué, **aussitôt après avoir déchargé ses marchandises**, et en tous les cas au plus tard à 8 heures : heure d'arrivée des véhicules de collection.(Pour des raisons de sécurité, la police municipale pouvant intervenir ou verbaliser...).
- A ne pas encombrer les allées de circulation (tables, chaises, cartons, objets…)
- Interdiction absolue de disposer quelque aménagement que ce soit au-dessus des tables et des allées.

L'adjonction de toute surface supplémentaire, à celle attribuée, est interdite.

-A respecter les horaires d'ouverture de la Bourse de **8h30 à 16h00**et à ne pas remballer ses marchandises avant **16h00.**
-A tenir son stand complétement approvisionné jusqu' à l'heure de la fermeture, soit **16h00**.
-A libérer les lieux à l'issue de la manifestation dans la soirée du 17 janvier 2027 etce**avant 18h00,impérativement.**

6-a-La responsabilité du Club sera strictement limitée au montant du don perçu pour la mise à disposition du stand.
L'exposant fera son affaire de la gestion et de la surveillance de son stand ; il prendra sous sa responsabilité, les mesures nécessaires à la protection de son stock.
L'exposant,pour preuve de son assurance, fournira une photocopie de l'attestation R.C.P, (à jour de sa cotisation).
De plus, le LIONS Club de Gouvieux ne saurait intervenir en cas de litige de quelque sorte que ce soit entre les exposants, exposants et visiteurs ou même exposants et clients.

6-b- Un registre des participants sera établi et communiqué à la Sous-préfecture de Senlis à l'issue de la Manifestation, conformément à la législation actuelle, **si la demande en était faite.**

L'exposant dégage le LIONS CLUB de Gouvieux de toute responsabilité quant au vol ou à la dégradation de quelque nature que ce soit, auxobjets, effets,jouetsou jeux exposés le dimanche 17 janvier 2027à la Salle des Fêtes de Gouvieux. Ainsi qu'aux personnes et aux véhicules, aux mauvaises conditions météo et cas de Force majeure, y compris tout événement dû à unepandémie. (*)

Toute demande d'annulation reçue avant le 10 décembre 2026 sera remboursée à la demande du participant.

Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.
Les tables qui ne seraient pas occupées **à 8 heures le dimanche 17 janvier 2027,**seront considérées comme libres et attribuées à d'autres exposants, sans dédommagement possible.

7-L'inscription et la Participation à cette manifestation impliquent, pour les exposants, l'acceptation sans aucune réserve à la présente Convention.

A GOUVIEUX, le08 octobre 2026

L'exposant :Le LIONS CLUB de GOUVIEUX :

....

Mention « lu et approuvé »manuscrite obligatoire+ nom + cachetetsignature.

* K bis récent de moins d'un an (ou copie de livret de commerçant non sédentaire)
** Photocopie recto verso Carte identité ou Passeport.
*** Photocopie de votre R.C.P. (assurance responsabilité civile professionnelle, à jour de votre cotisation).

Nous vous remercions de nous retourner rapidement cette convention dûment complétée, signée et accompagnée de votre règlement à l'ordre du : LIONSClub de Gouvieuxà :

Monsieur Richard BOUCHERY2, rue des Tertres - 60270-GOUVIEUX.

« Les chèques seront encaissés à l'issue de la manifestation. »

(*)– Si des contraintes administratives étaient imposées à l'organisation à la suite d'une pandémie, contraignant ainsi les organisateurs à modifier le plan de salle (distanciation), il est bien entendu que le nombre total de tables pourrait être réduit par l'organisation, qui se réserve alors le droit de revoir le nombre de tables attribuées à l'exposant.